

COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2011

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Patrick MOUSSÉ, Nicolas OSSÉDAT, Jean-Yves MOISSONNIER, Cyril EPINAT, Gérard REBOULET, Daniel CHALOT.

ABSENTS : Sabine FIVET (excusée) ; Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

ASSAINISSEMENT

Augmentation du coût du branchement au réseau pour continuer à percevoir les Subventions du conseil général

Le coût du branchement au réseau est actuellement de 1100 euros. Le Conseil Général de la Loire informe qu'il continuera à subventionner les travaux d'assainissement réalisés par les communes du département si et seulement si ces dernières, portent ce tarif à 1400 euros minimum. D'autres exigences accompagnent cette décision du conseil général : obligation d'élaborer un règlement d'assainissement, minimum imposé concernant le prix du m³... A saint-Just, nous n'aurons pas à augmenter le prix du m³ car il est considéré comme recevable par le conseil général. (Il nous faut cependant élaborer un règlement d'assainissement).

Le conseil municipal est donc contraint d'augmenter la participation de raccordement à l'égout (PRE) et de la porter à 1.400 €. Une délibération est donc prise à l'unanimité des membres présents pour fixer le coût d'un nouveau branchement à 1.400 €.

ASSAINISSEMENT / MISE EN SÉPARATIF DE LA RUE DE THIERS

Approbation du D.C.E.

lancement de la consultation des entreprises

Demandes de subventions auprès du CG et de l'Agence de l'Eau

Demande de dérogation pour début des travaux avant accord concernant les subventions

Validation à l'unanimité du dossier de consultation des entreprises fourni par le bureau d'études RÉALITES, maître d'œuvre de l'opération. Le coût estimé de la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue de Thiers s'élève à 271.894,60 € HT (soit 325.185,94 € TTC).

A l'unanimité aussi, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises ; à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau en leur demandant une dérogation pour débiter les travaux avant leur décision, du fait d'un échéancier de travaux calé sur le début travaux de voirie du Conseil Général fixé à septembre 2011.

ASSAINISSEMENT / MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA STATION D'ÉPURATION

Autorisation à signer le marché avec le maître d'œuvre
Demandes de subventions auprès du CG et de l'Agence de l'Eau

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer les futures pièces marché avec le maître d'œuvre des travaux de la future station d'épuration qui sera désigné par la commission d'appel d'offres après analyse des offres qui se déroulera sur février. En parallèle, les demandes de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau seront demandées.

S.T.E.P.

Le projet de la future station d'épuration estimé à 1 600 000 euros HT comporte deux volets : un prenant en compte la seule population dite « domestique » (intégrant écoles, maison de retraite, hôtels, artisans...) évaluée à 1.950 équivalent/habitants ; un deuxième volet intégrant les effluents de la fromagerie évalués à 700 équivalent/habitants après prétraitement à réaliser par la fromagerie. .

Le surcoût induit par l'activité fromagerie est estimé à 300.000 € car il faut alors construire une station plus importante : 2650 eq/hbt. Les diverses aides ramènent ce montant à 150.000 € (estimation là encore).

L'entreprise avait été implantée par la communauté de communes .Cette dernière perçoit de ce fait la taxe professionnelle de zone (TPZ), 30 % étant reversé à la commune de Saint Just-en-Chevalet. Monsieur le Maire et les élus communautaires de Saint-Just ont donc été amenés à négocier avec la CCPU et la fromagerie une participation au surcoût généré par les effluents de la fromagerie. Un accord a été trouvé :

- La CCPU a décidé d'allouer une participation de 70.000 euros
- La fromagerie participera à hauteur de 50.000 euros

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Suppression du poste de Rédacteur Principal
Création du poste de Rédacteur Chef

Le statut de la Fonction Publique Territoriale prévoit que les rédacteurs principaux atteignant le 5^{ème} échelon de leur grille indiciaire, ont la possibilité d'être promus au grade de Rédacteur Chef à l'indice égal ou immédiatement supérieur. A ce titre, un agent du Secrétariat peut bénéficier de cette promotion dans le même grade. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de la suppression du poste de rédacteur principal et de la création du poste de rédacteur chef. L'agent est donc promu à compter du 01 janvier 2011 au grade de Rédacteur Chef 3^{ème} échelon.

SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS COMMUNALES

Ecole du Sacré-Cœur – Saint Just
Ecole Saint Charles – Noirétable
France Alzheimer ; Docteur Clown ; Fondation RAZE

- Ecole du Sacré-Cœur : « classe Artistique » à BULLY organisée par et dans les locaux de l'ARVEL pour les enfants de Maternelle, CP et CE. Une subvention de 500 € est allouée à l'unanimité.

- Ecole Saint Charles Noirétable : deux enfants de Saint Just sont scolarisés à Noirétable. Aucune participation n'est accordée et ce à l'unanimité du fait de l'existence d'établissements publics et privés sur le territoire communal.
- France Alzheimer : douze bénévoles animent et gèrent l'antenne de Roanne. (organisation de manifestations dont une partie des recettes est reversée au comité scientifique de France Alzheimer et l'autre partie consacrée aux actions auprès des familles des malades du Roannais). Après discussion, une large majorité se prononce pour subvention de 80 €.
- Docteur Clown : association âgée de 15 ans qui intervient dans les hôpitaux de Lyon, Saint Etienne, Villefranche, Bourg-en-Bresse, dont le but est de « rendre le sourire » aux enfants hospitalisés avec de lourds traitements. Après discussion, une large majorité se prononce pour subvention de 80 €.
- Fondation Etienne et Maria RAZE : prend en charge l'éducation des chiens guides pour déficients visuels. Après discussion, une large majorité se prononce pour subvention de 80 €.

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS AU BUDGET 2011

1. Fonds de concours voirie 2010

2. Frais notariés EPORA

1. Le supplément des travaux de voirie réalisés en 2010 par la CCPU à la demande de la commune doit être « avancé » Ceci est une règle concernant chaque commune membre. Notre commune en recouvrera 50 % sous forme de subvention communautaire dès lors que la CCPU aura perçu les subventions du conseil général.

Ce supplément de 14 071 euros n'étant pas prévu au BP 2010, il convient de s'engager à ouvrir le crédit nécessaire au paiement du titre de recette émis par la CCPU au BP 2011, (la CCPU reversera donc 7035 euros à la commune par la suite).

2. Il n'existe pas de reliquat de crédit du budget 2010 au budget 2011 correspondant à la vente à la commune, par EPORA, du terrain d'assiette de la future caserne des Pompiers. Il faut donc s'engager à inscrire 1.300 € au BP 2011 afin d'être en mesure de régler les frais notariés afférents à ce dossier.

Délibération prise à l'unanimité concernant les 2 points ci-dessus évoqués.

TAXE DE SÉJOUR

Principe d'exonération des séjours pour raison professionnelle

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé a souhaité uniformiser les tarifs, règles, etc sur l'ensemble de son territoire. Sont ainsi exonérés sur tout le périmètre de la CCPU:

- les enfants de moins de 13 ans ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes exclusivement attachées aux malades,...
- les colonies de vacances et centres de vacances d'enfants ;
- les bénéficiaires de certaines aides sociales (RMI,...) ;
- les fonctionnaires et agents de l'Etat dans la station pour l'exercice de leurs fonctions.

Chaque conseil municipal peut toutefois décider d'autres exonérations.

Ainsi et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'exonérer **également** toutes les personnes en déplacements professionnels (par souci d'équité).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **S.D.I.S.** Contribution prévisionnelle de la commune pour 2011 : 35.827 € (35.201 € en 2010).
- **A.D.M.R.** un courrier de la Sécurité Sociale (Assurance Retraite Rhône- Alpes) informe de la subvention qu'elle octroie à l'ADMR pour la création d'un service de portage de repas à domicile. Montant : 4.528 €. Des discussions restent encore en cours concernant la mise en place de ce service. Rien n'est totalement arrêté.
- **Permanence Retraites de la Sécurité Sociale à Saint-Just** : Malgré un courrier cosigné par tous les Maires du canton, nous avons reçu confirmation de sa suppression.
- **Arrivée du «numérique » dans la Loire** : fixée au 14 juin 2011. A compter de cette date, le signal analogique hertzien s'arrête pour être remplacé par signal numérique hertzien. Les usagers seront informés en temps voulu par France Télé Numérique concernant l'impact sur leur installation (télévision)
- **Epreuves sportives et Natura 2000** : Certaines épreuves ou manifestations devront faire l'objet d'une évaluation « incidences Natura 2000. »
Ainsi, lors de la demande d'autorisation faite par la société ou le club concerné en Sous-Préfecture, les services pourront être saisis afin de se prononcer sur l'opportunité de constituer un dossier « d'évaluation des incidences Natura 2000 ». Il est conseillé aux organisateurs de se renseigner en Sous-Préfecture s'ils ont un doute sur l'impact environnemental de leur manifestation.
- **Règlement du service d'enlèvement des ordures ménagères** : adopté en conseil communautaire du 23 décembre 2010. Il peut être consulté au guichet du secrétariat de Mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public.
- **Tags en 2009** : l'audience s'est déroulée le jeudi 20 janvier 2011 au Tribunal des Enfants de Roanne. La commune était représentée par son Maire. Le montant de l'indemnisation est calée sur le rapport de l'expert correspondant aux devis, soit 8.138 €.
- **Comité des Fêtes** : le règlement de la facture de réparation du camion de la commune sera intégralement effectué par le Comité des Fêtes.
- **Future Maison de Retraite** : les négociations foncières avancent.
- **Rue d'Urfé** : les commerçants évoquent un problème de stationnement.

Fin de séance : 23h30